République Française Département de la Gironde Arrondissement de Langon

MAIRIE DE CAUVIGNAC 33690

Tél: 05.56.25.50.55 *Fax:* 05.56.25.41.15

e-mail: mairie.cauvignac@gmail.com

Secrétariat ouvert au public: Lundi et jeudi : 13h30 – 17h30.

Mardi: 9 h 00- 11 h 30

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Cauvignac le

Jeudi 7 Avril 2022 à 18h30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 17 mars 2022,
- Présentation du projet de la maison par l'architecte.
- Délibération FDAEC 2022,
- Questions diverses:

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Cauvignac, le 28/03/2022

Le Maire, Nicole COUSTET

SEANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022:

Le sept avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Nicole COUSTET, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et Ms. COUSTET Nicole, LOVATO Arlette, VIROULEAU Philippe, , ZAGO Cédric, VASSEUR Jean-Michel, MOREAU David, ROCHE Sophie, FRANCO Sophie

Excusé: Mrs JOURDAN Gérald, LARRERE Valentin et SULLETIS Alain.

Secrétaire de séance : Mr Cédric ZAGO.

Approbation du procès-verbal du 17 mars 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Projet maison.

Nous avons reçu la réponse concernant la demande de subvention DETR, le dossier a été refusé car l'opération de « démolition et construction d'une maison d'habitation communale » est exclu de l'attribution DETR.

Nous sommes dans l'obligation financière d'annuler ce projet.

Nous allons voir avec le Conseil Départemental et voir si on peut passer par un constructeur.

<u>Délibération n° 2022/009 : FDAEC 2022.</u>

Madame le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Conseiller Départemental, pour la répartition du montant du FDAEC 2022 a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8 000,00€.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

De réaliser en 2022 les opérations suivantes :

- Electrification des cloches :

4 496,67 €

- Numérisation des actes d'Etat Civil :

1 770,00 €

- Vidéoprojecteur avec ordinateur portable et copieur :

3 125,15 €

- Nettoyeur haute pression thermique:

2 559,75 €

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 11 951,57 €.

De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000,00 € au titre de ces investissement.

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

- Autofinancement pour 3 951,57 € HT.

Questions diverses.

- Projection Albert LAPORTE : le 9 Avril 2022 à 17h00 à la salle des fêtes de Cauvignac.
- <u>Réception des nouveaux habitants</u>: les invitations ont été envoyés aux nouveaux arrivants de la commune pour le Samedi 23 Avril 2022 à 18h00.
- Mayade: une proposition de planter le pin des élus, le 14 mai 2022.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 19h45.

COUSTET Nicole	
FRANCO Sophie	
LOVATO Arlette	
MOREAU David	
ROCHE Sophie	
VASSEUR Jean Michel	The state of the s
VIROULEAU Philippe	
ZAGO Cédric	